

SEANCE DU VENDREDI 07 JUILLET 2000

COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
Madame BARDOT est désignée en qualité de secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredi 31 mars et 28 avril 2000.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 - **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire n° 6 - **Centre de Conférences. Dénomination de l'auditorium.**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'auditorium du Centre de Conférences : auditorium Maurice Genevoix.

*Adopté par 49 voix
Il y a 2 abstentions
Il y a 2 non participations.*

- M. BENOZIO n° 7 - **Site internet de la Ville. Présentation des nouveaux développements.**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du site internet de la Ville qui a beaucoup évolué depuis son lancement.

- Mme MIALOT n° 8 - **Logement social. Communication.**

Mme MIALOT fait le point des programmes de logements réalisés au cours des années 1999-2000, ainsi que des projets en cours de préparations et qui verront le jour en 2001.

Elle met en exergue l'action municipale menée en matière de logement social :

- les garanties d'emprunts,*
- l'aide à la réalisation des logements PLA-LM et PLA-I,*

- les aides ponctuelles :

* restructuration des immeubles Anatole Bailly et rue du Poirier,

* lors du projet de sécurisation des Immeubles Allée Camille Flammarion,

* la subvention accordée à l'O.P.A.C pour les fouilles Z.A.C. de la Manufacture,

* la réhabilitation de divers immeubles,

* la participation à divers organismes (l'ETAPE, l'AHU, le C.L.L.A.J. et le F.S.L.),

Mme MIALOT poursuit sur le rôle joué par le service logement de la Ville, qui a participé à l'attribution de 1962 logements chez l'ensemble des bailleurs sociaux.

Le logement social fait également l'objet d'une politique attentive et volontariste au niveau de l'agglomération.

La C.C.A.O. a défini une politique dans le cadre du programme local de l'habitat (P.L.H.) visant :

- à augmenter l'offre de logements sociaux,

- à augmenter l'offre foncière,

- à intervenir dans le logement locatif social privé (O.P.A.H.),

- à développer le partenariat entre les acteurs du logement social.

En outre, la C.C.A.O. dans le cadre du volet logement de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions à relancer :

* le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées,

* la conférence intercommunale du logement.

Elle est dans l'attente de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain qui imposera un quotat de 20 % de logements H.L.M. aux communes urbaines.

Cette communication donne lieu à débat.

AFFAIRES FINANCIERES

M. RENARD

n° 9 - **Décision modificative n° 7.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 10 - **S.E.M.D.O. Garanties d'emprunts. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O.

a) **Z.A.C. du Champ Chardon. Centre d'appels. 16 200 000 F.**

à hauteur de 12 960 000 F. représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 16 200 000 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais. Ce prêt est destiné à financer la réalisation d'un centre d'appels sur le site de la Z.A.C. du Champ Chardon dont l'aménagement a été concédé à la S.E.M.D.O.

***Adopté par 52 voix
Il y a 1 non participation.***

b) **Z.A.C. de l'Ilot de la Râpe. Aménagement. 12 000 000 F.**

à hauteur de 9 600 000 F. représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 12 000 000 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux d'aménagement de la Z.A.C. de l'Ilot de la Râpe.

***Adopté par 52 voix
Il y a 1 non participation.***

PERSONNEL

M. GOND

n° 11 - **Vêtements de travail et équipements de protection individuelle. Dotation du personnel municipal. Approbation de nouvelles dispositions.**

La délibération du Conseil Municipal du 25 avril 1986 déterminait l'attribution de vêtements de travail et accessoires, pour certaines catégories de personnel, mais l'évolution de la réglementation, et des métiers impose une refonte des dotations en vigueur.

Compte tenu de nouvelles directives du Code du Travail, notamment en matière d'équipements de protection individuelle, et de recommandations de la C.R.A.M., une commission de travail mise en place par le C.H.S. a étudié, en concertation avec les services concernés et pour chaque métier, les dotations appropriées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'application progressive des nouvelles dispositions en matière de dotation du personnel municipal en vêtements de travail et équipements de protection individuelle présentées dans le rapport, à partir du 1er janvier 2001.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 12 - **Services municipaux. Recrutements pour besoins occasionnels. Année 2000.**

L'importance de certains projets municipaux conduit à augmenter de manière significative la charge de travail de certains services, rendant indispensable le recours à des recrutements pour besoins occasionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct pour satisfaire les besoins occasionnels, nécessaires dans les directions suivantes : Relations Extérieures et Tourisme, Espaces Verts, Police, Réglementation et Sécurité, Action Culturelle ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de recrutement au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 13 - **C.C.A.O. Mise à disposition d'un ingénieur responsable du S.I.G.O.R. Approbation d'une convention. Augmentation du temps de mise à disposition du directeur du développement. Approbation d'un avenant.**

Le Conseil Municipal s'est précédemment prononcé sur la mise à disposition de personnel municipal auprès de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (C.C.A.O.), afin de contribuer à la réalisation de projets relevant des compétences nouvellement attribuées à celle-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition de l'ingénieur responsable du service de l'information géographique d'Orléans (S.I.G.O.R.) auprès de la C.C.A.O., à hauteur de 25 % du temps de travail, à compter du 1er août 2000, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année ;

2°) d'approuver un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du directeur du développement auprès de la C.C.A.O., à hauteur de 35 %, à compter du 1er août 2000, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 14 - **Conservatoire. Recrutement de professeurs d'art dramatique. Approbation de contrats de travail.**

L'enseignement de l'art dramatique a récemment été réorganisé dans le but d'offrir aux élèves une formation diversifiée et complète. Au terme de trois années d'études, ils devront avoir bénéficié de l'enseignement de six professeurs différents, y compris ceux des départements danse et chant.

C'est pourquoi, il est nécessaire que deux professeurs se succèdent désormais au cours des deux semestres d'une année scolaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de recrutement, par voie contractuelle, de deux enseignants d'art dramatique au Conservatoire, suivant le planning indiqué dans le rapport pour l'année 2000/2001 ;

2°) d'approuver les dispositions des contrats à passer pour ces recrutements.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 15 - **Musée des Beaux-Arts. Recrutement d'un restaurateur, spécialité Arts Graphiques. Approbation d'un contrat de travail.**

Le Musée des Beaux-Arts, outre sa collection de tableaux, possède également un fonds très impressionnant de 10 000 dessins et de 50 000 pastels, souvent méconnus du public.

Afin de valoriser ce patrimoine, enrichi régulièrement par des dons et des acquisitions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un Restaurateur, Spécialité Arts Graphiques pour le Musée des Beaux-Arts, d'une durée d'un an ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 16 - **Direction des Relations Extérieures et du Tourisme. Renouvellement du contrat de travail du directeur. Approbation d'un avenant.**

Le poste de directeur des Relations Extérieures a été pourvu par voie contractuelle, afin de répondre aux exigences de la fonction nécessitant une expérience professionnelle dans le domaine du tourisme et des relations extérieures.

Il apparaît nécessaire de tenir compte de l'extension des missions du poste, notamment dans le secteur vie associative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de renouvellement du contrat de travail du directeur des Relations Extérieures, pour une durée de trois ans, avec effet du 15 juillet 2000 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant, prévoyant, en relation avec l'évolution des activités actuelles, une revalorisation de la rémunération par l'octroi d'une indemnité de responsabilité de 800 F. nets.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 17 - **Direction de l'Action Scolaire. Renouvellement d'un contrat de travail d'assistante en restauration scolaire. Approbation d'un nouveau contrat.**

Par délibération en date du 22 septembre 1995, le Conseil Municipal a décidé la transformation d'un poste d'assistante en restauration scolaire à 30 heures hebdomadaires en deux postes de même nature à temps non complet, pour tenir compte des contraintes et souhaits des personnels.

L'un des agents titulaire du poste ayant démissionné, il est proposé de regrouper les deux postes en un et de rajouter également des missions nouvelles non prévues dans le contrat initial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la modification du volume horaire du temps de travail de l'assistante en restauration scolaire, en le portant à 35 H, et de revaloriser le niveau de sa rémunération dans les conditions définies dans le présent rapport ;

2°) d'approuver les termes du nouveau contrat de travail, prenant effet au 1^{er} octobre 2000, pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 18 - **Direction de l'Action Scolaire. Activités périscolaires. Reconduction de deux contrats de travail de chargé de secrétariat et d'accueil. Approbation d'avenants.**

Par délibération en date du 25 avril 1997, le Conseil Municipal a adopté le principe de la reprise en régie directe de l'activité des centres de loisirs sans hébergement confiée au Comité d'Action Educative et Sociale (C.A.E.S.).

Aussi, deux postes de secrétariat et accueil ont été pourvu par voie contractuelle lors de la séance du 11 juillet 1997.

Ces deux contrats arrivant à expiration, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la reconduction des deux contrats de chargé de secrétariat et chargé d'accueil des activités périscolaires rattachés à la Direction de l'Action Scolaire, pour une durée de trois ans, à compter du 4 septembre 2000 ;

2°) d'approuver les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 19 - **Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine. Département de l'Aménagement Urbain. Recrutement d'un urbaniste, responsable du Département. Approbation d'un contrat de travail.**

Rattaché à la Direction Générale du Développement et intégré à la Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine, le Département de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) a pour mission principale la conduite des opérations d'urbanisme initiées par la Ville. Il réalise et/ou coordonne les études préalables, le montage juridique et financier et le suivi des opérations.

L'urbaniste responsable du Département ayant démissionné, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un Urbaniste, Responsable du Département de l'Aménagement Urbain, pour une durée d'un an ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE

M. CORNU

n° 19 bis- **Association de Promotion et de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication en Région Centre. Adhésion de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville à l'association de Promotion et de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication en Région Centre.

Cette adhésion permettrait notamment à la Ville de participer à la préparation de la mise en place d'un réseau régional à haut débit en Région Centre ;

2°) de décider du versement d'une cotisation annuelle fixée pour l'année 2000 à 100 F.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CORNU

n° 20 - **Animations d'été. Organisation de concerts à la Collégiale Saint-Pierre-Le-Puellier. Attribution d'une subvention à l'association Orléans Concerts.**

Afin de soutenir l'action et les projets réalisés dans le domaine de l'action culturelle par différents organismes, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 10 550 F. à l'association Orléans-Concerts, pour l'organisation de deux concerts à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier dans le cadre des animations d'été.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 21 - **Festival d'été "Au son des Orgues". Attribution d'une subvention au Comité des Orgues de la Cathédrale et au "Coeur de Ville" d'Orléans.**

Dans le cadre de l'animation musicale et culturelle de la Ville pendant les mois d'été, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 F. au Comité des orgues de la Cathédrale et du "Coeur de ville" d'Orléans, pour l'organisation du festival d'été "au son des orgues".

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

- n° 22 - **Commémoration du tricentenaire de la naissance d'Henry-Louis Duhamel du Monceau. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Académie d'Orléans .**

L'Académie a eu l'initiative de commémorer en 2000 le tricentenaire de la naissance d'Henry-Louis Duhamel du Monceau, savant du Siècle des Lumières lié par ses travaux et sa vie à la région orléanaise.

Afin de soutenir cette initiative associative, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention, à titre exceptionnel, d'un montant de 10 000 F., à l'Académie d'Orléans, pour l'ensemble des actions mises en oeuvre à l'occasion de cette célébration nationale placée sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

- n° 23 - **Patrimoine culturel et cultuel classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Travaux d'entretien. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

La Ville d'Orléans poursuit un programme pluriannuel de rénovation de son patrimoine culturel et cultuel classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

La Ville a inscrit au budget 2000 un crédit d'un montant de 800 000 F. T.T.C., qui sera affecté aux travaux de consolidation de la structure du Temple Protestant, patrimoine de la Ville, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, susceptible de bénéficier de subventions de la D.R.A.C.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles la subvention la plus élevée possible au titre des travaux d'entretien des monuments historiques classés ou inscrits n'appartenant pas à l'Etat, pour les années 1999 et 2000 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions à intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, relatives à l'exécution de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

- n° 24 - **Manifestations "Tadeusz Kantor et après". Présentation. Modalités de prise en charge de frais divers. Approbation.**

Tadeusz Kantor, peintre et homme de théâtre polonais est connu dans le monde entier en tant que "Maître de Cracovie" pour ses spectacles et son oeuvre de peintre.

Orléans, ville jumelée avec Cracovie qui est également ville européenne de la culture en l'an 2000, a choisi Tadeusz Kantor comme artiste symbole de la fin du 20ème siècle et précurseur du troisième millénaire.

Ainsi, la Médiathèque, la Scène Nationale, l'Institut d'Arts Visuels et la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier accueilleront du 20 septembre au 5 novembre 2000 cet événement culturel.

Dans le cadre de ces manifestations, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser le paiement des factures de réalisation d'expositions, d'honoraires de graphisme, de conception de site Internet, de traductions, d'achats d'oeuvres et de livres ;

2°) d'autoriser la prise en charge des frais (transport, hébergement, restauration) liés à l'accueil des artistes, commissaires d'exposition, techniciens, conférenciers, animateurs, intervenants ;

3°) d'autoriser la prise en charge des frais d'accueil de la presse nationale et internationale, des représentants de la ville de Cracovie et institutions polonaises.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 25 - **Association du Carré Saint-Vincent. Utilisation des salles par les associations. Remboursement des services.**

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens, en date du 7 juillet 1993, passée avec l'association du Carré Saint-Vincent, il est prévu que la Ville dispose de jours d'utilisation du théâtre pouvant profiter pour partie à des associations culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association du Carré Saint-Vincent, d'une somme de 318 500 F. T.T.C., conformément aux factures produites par l'association pour le 1er semestre 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 26 - **Médiathèque. Donation au fonds Max Jacob. Frais notariés. Paiement.**

Le 4 mars 2000, M. Jean-Jacques Mezure a remis à la Ville, sous forme d'une donation, une importante correspondance de Max Jacob, qui est venue enrichir le fonds Max Jacob conservé par la Médiathèque.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des frais notariés, à hauteur de 3 149,59 F., relatifs à l'établissement de cet acte de donation.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 27 - **Théâtre Gérard Philipe. Spectacles organisés par la Ville. Saison 2000/2001. Tarification des entrées.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'approuver la nouvelle tarification des entrées aux spectacles organisés par la Ville au Théâtre Gérard Philipe pour la saison 2000-2001, distinguant le tarif normal, les tarifs réduits et les tarifs de la carte 3 spectacles ;

2°) de décider de sa mise en application à compter de septembre 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 28 - **Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Journées du patrimoine 2000. Demande de gratuité.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité d'entrée au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais pour les journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 29 - **Musée des Beaux-Arts. Restauration de sculptures par des étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Tours. Approbation d'une convention.**

L'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Tours, établissement municipal d'enseignement artistique habilité par l'Etat, forme des étudiants pour la conservation-restauration des oeuvres sculptées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Ville de Tours pour la mise en place d'une action de restauration de sculptures appartenant à la ville d'Orléans par des étudiants de cette école.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 30 - **Institut d'Arts Visuels. Versement d'une aide. Approbation d'une convention à passer avec le C.O.D.I.F.A. au titre de l'année 2000.**

Le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement (C.O.D.I.F.A.) a notamment pour mission de contribuer à la formation professionnelle dans les Industries de l'Ameublement et plus généralement à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation de celles-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le C.O.D.I.F.A., fixant les engagements des parties : l'Institut d'Arts Visuels s'engage à fournir des prototypes de meubles pour le mois de décembre 2000 et le C.O.D.I.F.A. finance les dépenses de recherche à hauteur de 70 000 F.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME - RELATIONS EXTERIEURES

M. BENOZIO

n° 31 - **Articles promotionnels. Fixation de tarifs.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'extension de nouveaux articles promotionnels à la boutique de l'Hôtel Groslot, et leur tarification ainsi qu'il suit :

- Gravure Hôtel Groslot 10,00 F.
- Porte-clés galet Hôtel Groslot 20,00 F.
- Carte postale format double 5,00 F.
- Carte postale format simple 3,50 F.
- Galet décapsuleur Hôtel Groslot 30,00 F.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET

n° 32 - **Info Point Europe Régional. Fonctionnement du point d'accueil. Attribution d'une subvention au C.R.I.J. Approbation de conventions.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2000, la Ville s'est associée à quatre partenaires pour la création d'un Info-Point-Europe (I.P.E.) régional à Orléans.

La Chambre Régionale d'Agriculture assure la mission d'animateur régional en tant que fondateur de l'I.P.E. dont les deux axes forts sont :

* l'accueil et l'information à Orléans du grand public, dans les locaux du C.R.I.J.,

* une plate-forme de coopération, composée des différents partenaires, autour des questions européennes centrées sur l'information du public et sa formation.

La structure d'accueil du public, située dans les locaux du C.R.I.J., fait l'objet d'un accord de cofinancement entre le C.R.I.J., la Chambre Régionale d'Agriculture et la Ville d'Orléans.

Le rôle de la Ville se caractérise par :

* l'appui au recrutement d'un emploi jeune par le C.R.I.J.,

* l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement versée au C.R.I.J.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Centre Régional d'Information Jeunesse pour la mise en place du point d'accueil de l'Info Point Europe dans les locaux du C.R.I.J. ;

2°) d'approuver la convention à passer avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre et le Centre Régional d'Information Jeunesse afin de définir les rôles de chacun dans la mise en place de la structure d'accueil de l'I.P.E. ;

3°) de décider de l'attribution d'une subvention annuelle de 67 000 F. au C.R.I.J.

Adopté par 49 voix.

Il y a 4 abstentions.

Mme PILET

n° 33 - **Jumelage Orléans-Dundee. Fête des Villes Jumelles à Dundee. Journée Européenne. Invitation de deux étudiants orléanais. Prise en charge des frais de transport.**

Dans le cadre de la fête des Villes Jumelles qui se déroulera à Dundee du 31 août au 5 septembre 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais de transport de deux étudiants orléanais invités par la Ville de Dundee à participer à la Journée Européenne.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. DELPORT

n° 34 - **Parc Technologique de La Source - secteur Léonard de Vinci. Extension de la D.R.I.R.E. Cession d'un terrain.**

La D.R.I.R.E., Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, implantée depuis juillet 1995 dans le Parc Technologique de La Source, emploie aujourd'hui 76 personnes.

Face à l'évolution de ses métiers et à l'accroissement de ses effectifs, le besoin d'une extension apparaît indispensable à la poursuite du bon développement de ses activités.

Par ailleurs, la D.R.I.R.E. souhaite accueillir dans ses nouveaux locaux, l'association Lig'Air qui gère le réseau de mesure de la pollution atmosphérique.

Le bâtiment projeté serait édifié sur un terrain de 1 800 m², propriété de la Ville. Le montant de l'investissement immobilier prévu serait d'environ 7 000 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet d'extension de la D.R.I.R.E. dans le Parc Technologique de La Source - secteur Léoard de Vinci ;

2°) d'approuver la cession à la D.R.I.R.E. d'un terrain d'une superficie de 1 800 m², au prix de 140 F. H.T./m² ;

3°) d'autoriser la promesse de vente à la D.R.I.R.E. d'un terrain d'une superficie de 1 268 m², au prix de 100 F. H.T./m².

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 35 - **Parc d'Activités des Montées. Implantation de la Société HOME 45. Cession d'un terrain.**

L'entreprise individuelle MONTEIRO, connue sous le nom commercial HOME 45, et spécialisée dans la construction de maisons individuelles, est présente dans le Parc d'Activités des Montées, en tant que locataire.

Parallèlement, M. MONTEIRO a créé la S.A.R.L. HOME 45, également spécialisée dans la construction de maisons individuelles.

Il souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain située rue Jean Moulin et y transférer ses deux sociétés.

Le nouveau bâtiment serait édifié sur un terrain de 1 914 m², propriété de la Ville. L'investissement immobilier relatif au projet serait d'environ 1 500 000 F.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation de la Société HOME 45 dans le Parc d'Activités des Montées ;

2°) d'approuver la cession à la Société HOME 45 d'un terrain d'une superficie d'environ 1 914 m², moyennant le prix forfaitaire de 202 800 F. H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 36 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Implantation de la Société N.E.S. Participation de la Ville. Approbation d'une convention.**

Entreprise créée en 1992, la Société "National Electronique Services" (N.E.S.) propose, sur le marché de l'électronique grand public, des prestations de services dans le domaine de la maintenance (gestion des retours, réparation...).

Elle emploie 31 personnes et souhaite aujourd'hui concentrer ses activités commerciales dans la zone du Parc des Expositions sud où elle est déjà installée, et centraliser la gestion administrative, les activités de réparation et de stockage sur un nouveau site.

Le bâtiment, d'une surface de 3 600 m² environ serait édifié sur une parcelle de terrain propriété de la S.E.M.D.O. et située le long de la rue des Genêts. Le montant de l'investissement immobilier s'élèverait à 9 000 000 F. environ et le projet s'accompagnerait du transfert de 20 salariés et de la création de 33 emplois sous trois ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation de la Société N.E.S. dans le Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye ;

2°) d'approuver la participation de la Ville à hauteur de 250 000 F. ;

3°) d'approuver la convention à passer entre le Département du Loiret, la ville d'Orléans, l'entreprise N.E.S. et la société de crédit-bail retenue, contenant les clauses de reversement, par l'entreprise, des aides de la collectivité en cas de non réalisation du programme de création d'emplois et d'investissements.

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 37 - **Forum "Internet et le Chef d'Entreprise, une conjugaison positive". Participation de la Ville.**

Compte tenu de l'intérêt de ce forum pour favoriser le dynamisme économique local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 000 F. au profit du Club Avocats et Entreprises pour l'organisation du forum "Internet et le Chef d'Entreprise".

L'objectif vise à permettre, autour de sujets concrets tels que le commerce électronique, la création de site et la reconnaissance de la preuve électronique, de sensibiliser les dirigeants d'entreprise à l'intérêt d'une collaboration plus étroite avec le monde juridique et à favoriser le développement d'Internet en Région Centre.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 38 - **Filières de formation et des métiers. Organisation d'une manifestation. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

La Ville organise chaque année, depuis 1989, une manifestation d'information sur les filières de formation et les métiers, dont la prochaine édition aura lieu au Parc des Expositions les 2 et 3 février 2001.

Dans un souci de transparence et d'ouverture à la concurrence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à l'organisation de cette manifestation d'information sur les filières de formation et les métiers.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 39 - **Studium. Accueil de chercheurs étrangers. Participation de la Ville au titre de l'année 2000. Approbation d'une convention.**

Le "Studium", centre international de recherche et d'accueil de chercheurs étrangers, créé en octobre 1996, est une association dont la mission vise à concourir à l'animation de la recherche scientifique à Orléans et en Région Centre. Il organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherche scientifique.

Afin de soutenir la politique d'accueil de qualité menée par le Studium, il est proposé au Conseil Municipal

1°) d'approuver une convention avec le Studium définissant les modalités du partenariat et les engagements des parties ;

2°) d'approuver la participation de la Ville à hauteur de 350 000 F. reconductible une fois à cette association au titre du financement du projet d'accueil d'un chercheur étranger.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 40 - **Nouveaux Services - Nouveaux Emplois. Présentation d'un nouveau projet. Participation de la Ville.**

Dans le cadre du programme “Nouveaux Services - Nouveaux Emplois”, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d’approuver le projet relatif à la création d’un poste d’assistant Santé-Sport à la Direction de l’Environnement, de la Santé, de l’Hygiène et de la Qualité de la Vie ;

2°) d’approuver la modification du tableau des effectifs de la Ville ;

3°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention correspondante à passer avec l’Etat.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 41 - **Centre de Conférences. Exploitation. Approbation du contrat d'affermage à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion. Fixation des tarifs.**

Dans le cadre de la procédure définie par la loi pour la désignation des délégataires de services publics, M. le Maire a, sur la base des propositions de la commission constituée à cet effet, décidé d’engager avec la S.E.M. Orléans-Gestion la négociation du contrat d’affermage du futur Centre de Conférences.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- la Ville confie à la Société l’exploitation du Centre de Conférences et s’engage à mettre à sa disposition les ouvrages, installations, équipements, appareillages, mobiliers et matériels ;

- la Société exploite l’équipement à ses risques et périls et a notamment pour mission : la promotion du Centre de Conférences, sa commercialisation et sa gestion, son entretien et les réparations ;

- la Société réservera à la Ville le Centre de Conférences pour 40 manifestations par an, moyennant un forfait annuel de 600 000 F. H.T. ;

- la Société versera annuellement à la Ville une redevance d’affermage de 1 960 000 F. ;

- la Ville versera à la Société, en contrepartie des tarifs qu’elle lui impose et du fait que le Centre de Conférences ne peut être utilisé que durant un nombre de jours limité, une participation fixée à 2 250 000 F. H.T., au titre de chacune des années 2001 et 2002 ;

- l'ensemble des conditions financières du contrat seront revues à la fin de l'année 2002, afin de tenir compte de la réalité des conditions d'exploitation de l'équipement durant les deux premières années de son fonctionnement.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat d'affermage à passer avec la Société d'Economie Mixte Locale Orléans-Gestion relatif à l'exploitation du Centre de Conférences ;

2°) approuver les tarifs annexés au contrat applicables au 1er octobre 2000.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MOUCHARD-ZAY n° 42 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 4 300 F. à l'école élémentaire Jean Mermoz pour la réalisation de son projet pédagogique relatif à 3 sorties de fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

M. DELPORT n° 43 - **Immeuble 22, allée Adélaïde de Savoie. Gestion des activités. Approbation d'une convention de partenariat avec l'Office Public d'H.L.M. et la Régie de Quartier R.E.P.E.R.E.S.**

Par délibération en date du 26 mars 1999, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une nouvelle gestion de l'immeuble 22, allée Adélaïde de Savoie, en vue de rétablir l'Office Public d'H.L.M. dans ses droits pleins et entiers de propriétaire.

Les conventions entre les divers partenaires ont été résiliées et l'association SAVOIE est en cours de dissolution.

Cependant, l'activité logement n'entrant plus dans les missions du C.C.A.S., des négociations ont été conduites avec la Régie de Quartier R.E.P.E.R.E.S. pour la reprise des logements ainsi que celle de "L'Espace Savoie".

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Office Public d'H.L.M. et la Régie de Quartier R.E.P.E.R.E.S., afin de préciser les engagements de chacun pour assurer la continuité des activités menées au sein de l'immeuble 22, allée Adélaïde de Savoie.

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 44 - **Attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes à des associations oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville :

- Association En-Jeux 3 000 F.
- Association Blossières Initiatives 10 000 F.
- Régie de Quartier Argonne Service Plus .. 200 000 F.

Adopté à l'unanimité.

Mme MIALOT

n° 45 - **Société Orléanaise d'H.L.M. Rurale. Cession d'un pavillon H.L.M. lui appartenant. Avis à émettre.**

La Société Orléanaise d'H.L.M. Rurale est propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation sis 17 rue Henri Desforges à Orléans, que son Conseil d'Administration a décidé d'aliéner.

Compte tenu de la décision de vendre ce pavillon au locataire qui l'occupe actuellement, il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande de la Société Orléanaise d'H.L.M. d'aliéner ce pavillon lui appartenant.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

Mme PRAHECQ

n° 46 - **Fonds d'aide aux Jeunes. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 61 193 F. au Fonds d'Aide aux Jeunes pour son action en faveur des jeunes en difficulté.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET LOISIRS

Mme MOUCHARD-ZAY

n° 47 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux groupements de jeunesse de la Ville, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 47 700 F.

- THE SERIOUS ROAD TRIP 3 000 F.

**Adopté par 50 voix contre 1.
Il y a 2 abstentions.**

- A.J.L.A..... 10 000 F.
- ACTION 15 000 F.
- SCOUTS DE FRANCE 3 000 F.
- LA KLAVE..... 6 320 F.
- LOBE SCENE 2 500 F.

Adopté à l'unanimité.

M. COQUELET

n° 48 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de loisirs de la Ville :

- Automobile Club du Loiret 5 000 F.
- Navi Modèle 45 3 000 F.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES

M. LEBON

n° 49 - **S.E.M. Entente Orléanaise 45. Approbation d'un contrat d'objectifs.**

Par délibération en date du 20 février 1998, le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'objectifs entre la Ville d'Orléans et la S.E.M. Entente Orléanaise 45, conclu pour la période du 1er janvier 1998 au 30 juin 2000.

Par ailleurs, une nouvelle convention entre les Villes de Fleury-les-Aubrais, de Saint-Jean-de-Braye et d'Orléans, ainsi qu'avec leurs clubs de basket respectifs a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2000.

Sur ces nouvelles bases, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de renouvellement de cette forme de partenariat entre la S.E.M. Entente Orléanaise 45 et la Ville d'Orléans ;

2°) d'approuver le contrat d'objectifs à passer entre ces deux partenaires, définissant leurs engagements.

Adopté à l'unanimité.

M. LEBON

n° 50 - **Contribution de la Ville en faveur d'associations sportives au titre des sélectionnés olympiques.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention à la Société Municipale d'Orléans (S.M.O.) au titre de la préparation olympique de deux gymnases : Eva SERRANO (gymnastique rythmique) et Eric POUJADE (gymnastique artistique masculine), à hauteur de 14 000 F.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS - CIRCULATION - STATIONNEMENT

M. CIVIL

n° 51 - **Centre de Conférences. Parking. Contrat d'affermage des parkings en ouvrages. Approbation d'un avenant. Fixation des tarifs.**

Dans le cadre de la réalisation du Centre de Conférences, la Ville a acquis un parking de 82 places qui sera réservé en priorité aux usagers de cet équipement.

Il pourra cependant être affecté au stationnement public, dans le cadre d'un avenant au contrat d'affermage des parkings en ouvrages passé avec la S.E.M. Orléans-Gestion.

Les tarifs applicables aux usagers du parking du Centre de Conférences seront de 7 F. pour la période située entre 7 H et 13 H d'une part, et pour la période située entre 13 H et 20 H, d'autre part.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 7 au contrat d'affermage des parkings en ouvrages, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion ;

2°) adopter les tarifs retenus pour le parking du Centre de Conférences.

Adopté à l'unanimité.

M. CIVIL

n° 52 - **Parking situé rue de la Charpenterie. Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable avec l'Etat.**

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Dessaux en faveur des piétons, la Ville a sollicité l'Etat, afin d'avoir la possibilité d'utiliser au bénéfice des riverains le parking situé rue de la Charpenterie, qui est actuellement réservé aux agents de la Préfecture.

Le coût lié à l'entretien du parking (voirie + éclairage) sera réparti par moitié entre la Préfecture et la Ville. L'entretien courant des espaces verts situés à la périphérie du parking sera pris en charge par la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Etat pour l'utilisation du parking de la Charpenterie.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. PROST

n° 53 - **S.E.M.D.O. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société en 1999.**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M.D.O. ainsi que sur le bilan et les comptes pour l'année 1999 qu'ils ont approuvés.

*Le Conseil Municipal prend acte,
il n'y a pas de remarque particulière.*

*Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.*

M. PROST

n° 54 - **Opérations d'aménagement et d'urbanisme. Concessions d'aménagement et mandats d'études et de travaux. Approbation des comptes-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. à la Ville au titre de l'année 1999.**

En application de l'article L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les comptes-rendus d'activités et les bilans financiers des sept opérations confiées par voie de concession à la S.E.M.D.O., détaillées dans la délibération ;

2°) d'approuver les comptes-rendus d'activités et les bilans financiers des deux opérations confiées par voie de mandat d'études à la S.E.M.D.O., détaillées dans la délibération ;

3°) d'approuver les comptes-rendus d'activités et les bilans financiers des cinq opérations confiées par voie de mandat de réalisation de travaux à la S.E.M.D.O., détaillées dans la délibération ;

4°) d'approuver le compte-rendu d'activités et le bilan financier de l'opération confiée par voie de mandat de gestion à la S.E.M.D.O. concernant le Centre d'innovation.

*Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.*

M. PROST

n° 55 - **Secteur du Clos Rozay. Mise en oeuvre de deux Z.A.C. Approbation du bilan de la concertation préalable.**

Par délibération en date du 25 février 2000, le Conseil Municipal a décidé d'engager la concertation préalable à la création de deux Z.A.C. dans le secteur du clos Rozay : une Z.A.C. publique, sous la responsabilité directe de la Ville, située entre l'avenue Roger Secrétain et la rue Fosse de Meule à vocation d'activités et de logements, et une Z.A.C. privée, située à l'est de la rue Fosse de Meule, à vocation principale de logements.

Un dossier comprenant la notice de présentation du projet, les études préalables, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les remarques, ont été mis à disposition du public du 29 mai 2000 au 29 juin 2000 à la mairie d'Orléans et à la mairie de quartier de Saint-Marceau.

Compte tenu des résultats de l'enquête publique qui a fait ressortir une concertation favorable pour la Z.A.C. publique mais en revanche défavorable quant au partis d'aménagement proposés pour la Z.A.C. privée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du bilan de la concertation préalable concernant la Z.A.C. publique ;

2°) de décider de réengager une nouvelle concertation préalable à la création d'une Z.A.C. à vocation privée, afin de pouvoir proposer un nouveau schéma d'urbanisation et permettre à la Ville de tirer un bilan de concertation pour cette Z.A.C. d'aménagement ;

3°) de définir les modalités de cette nouvelle concertation préalable.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. PROST

n° 56 - **Secteur Guignegault. Mise en oeuvre d'une Z.A.C. Approbation du bilan de la concertation préalable.**

Par délibération en date du 28 avril 2000, le Conseil Municipal a décidé d'engager la concertation préalable à la création de la Z.A.C. Guignegault sur le secteur délimité par l'avenue Roger Secrétain, l'avenue de Saint-Mesmin, les lotissements du Clos Jenneuil et de la rue François Mansard et la rue Guignegault, étendu aux quelques parcelles situées au débouché des rues Guignegault et Vieille Levée sur l'avenue Roger Secrétain.

Un dossier comprenant la notice de présentation du projet, les études préalables, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les remarques, ont été mis à la disposition du public du 29 mai 2000 au 29 juin 2000 à la mairie d'Orléans et à la mairie de quartier de Saint-Marceau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du bilan de la concertation préalable pour la mise en oeuvre de la Z.A.C. Guignegault ;

2°) de déléguer M. le Maire pour poursuivre la procédure en cours.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. PROST

n° 57 - **Secteur de la rue des Halles. Mise en oeuvre d'une Z.A.C. Approbation du bilan de la concertation préalable.**

Par délibération en date du 24 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé d'engager la concertation préalable à la création d'une Z.A.C. pour l'aménagement de la rue des Halles.

Un dossier comprenant la notice de présentation du projet, les études préalables, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les remarques, ont été mis à la disposition du public du 29 mai 2000 au 29 juin 2000.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du bilan de la concertation préalable à la mise en oeuvre d'une Z.A.C. pour l'aménagement de la rue des Halles ;

2°) de déléguer M. le Maire pour poursuivre la procédure en cours.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. PROST

n° 58 - **Z.A.C. des Halles Châtelet. Traité de concession avec la S.E.M.D.O. Approbation d'un avenant.**

La Ville a confié par voie de concession à la S.E.M.D.O. la réalisation de la Z.A.C. des Halles Châtelet. Pour prendre en compte les évolutions du dossier, cinq avenants ont été adoptés par le Conseil Municipal.

Compte tenu de l'imbrication du programme relevant de maîtrises d'ouvrage différentes avec de fortes contraintes tant en matière de montage juridique de l'opération qu'en terme de travaux, il est apparu judicieux de faire réaliser l'ensemble des constructions avec une maîtrise d'ouvrage unique de la S.E.M.D.O., concessionnaire de la Z.A.C.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 6 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. pour la réalisation de la Z.A.C. des Halles Châtelet.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 59 - **Z.A.C. de la Charpenterie. Traité de concession avec la S.E.M.D.O. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 20 novembre 1997, la Ville a confié par voie de concession à la S.E.M.D.O. la réalisation de la Z.A.C. de la Charpenterie comprenant notamment la construction d'un parking public et de la coque béton d'un multiplex de cinémas.

Des évolutions, qui ont été analysées en détail dans le compte-rendu d'activités aux collectivités locales soumis précédemment au Conseil Municipal, entraînent une augmentation significative du coût des travaux de construction et des frais liés à l'acte de construire (honoraires, assurances, etc).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 au traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. concernant la Z.A.C. de la Charpenterie ainsi que le bilan modifié.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 1 abstention.
Il y a 1 non participation.***

M. PROST

n° 60 - **Ilot de la Charpenterie. Mandat d'étude. Approbation du dossier de clôture.**

Par délibération en date du 20 décembre 1996, le Conseil Municipal a décidé de confier à la S.E.M.D.O., par convention, un mandat d'études et de travaux préliminaires relatif à l'îlot de la Charpenterie, dont l'objectif était de réaliser un parking public, un multiplex de cinémas, un ensemble de logements et une nouvelle halle.

Les études étant maintenant achevées, et la réalisation de cette opération ayant été confiée à la S.E.M.D.O. dans le cadre d'une concession d'aménagement, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de clôture de la convention de mandat d'étude de l'îlot de la Charpenterie confié à la S.E.M.D.O. ;

2°) d'approuver le bilan définitif de cette opération qui fait ressortir un solde au profit de la Ville d'un montant de 1 478,37 F.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. PROST

n° 61 - **Halle de la Charpenterie. Construction. Approbation d'avenants.**

Le chantier de la halle de la Charpenterie, actuellement en cours, a été confié à une équipe de maîtrise d'oeuvre constituée de l'Atelier TUDELLE, G.E.C. et d'un bureau d'études spécialisé en charpente métallique ARCORA.

Le chantier a été engagé le 29 janvier 2000 et aujourd'hui la structure de la charpente est terminée. Compte tenu d'adaptations nécessaires suite aux prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les différents avenants aux marchés relatifs à la construction de la halle de la Charpenterie pour les lots n° 1 - fondations, n° 2 - Gros oeuvre, n° 3 - Structure couverture, façades et serrurerie et n° 4 - Electricité.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 abstention.***

M. PROST

n° 62 - **Centre de Conférences. Mandat d'étude. Approbation du dossier de clôture.**

Par délibération en date du Villes Jumelles avril 1997, le Conseil Municipal a décidé de confier à la S.E.M.D.O., par convention de mandat, l'étude des travaux d'aménagement du second oeuvre du Centre de Conférences.

Cette mission aujourd'hui terminée a permis à la Ville de confier à l'équipe de maîtrise d'oeuvre ONDE et THOMAS, architectes scénaristes, la réalisation de cet équipement majeur pour la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de clôture de la convention de mandat d'étude relatif au Centre de Conférences confié à la S.E.M.D.O. ;

2°) d'approuver le bilan définitif de cette opération qui fait ressortir un solde au profit de la Ville d'un montant de 1 577,21 F.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. PROST

n° 63 - **Intermodalité des gares d'Orléans :**

a) **Approbation du protocole d'accord modifié.**

Par délibération en date du 26 mai 2000, le Conseil Municipal a donné son accord sur l'évolution du projet de restructuration des gares d'Orléans et a approuvé le protocole d'accord qui doit être signé entre les différents partenaires de l'opération : Région Centre, Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise, Ville d'Orléans, S.N.C.F., Réseau Ferré de France, Espace Expansion, afin de pouvoir engager le projet dans sa phase opérationnelle.

Compte tenu qu'un certain nombre de dispositions de ce protocole ont été affinées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord partenarial modifié à passer entre les entités précitées.

Adopté à l'unanimité.

b) Exécution du protocole d'accord. Transactions foncières.

Par une délibération du 26 mai 2000, la Ville a confirmé son engagement dans l'opération de restructuration du site des gares d'Orléans, visant à réorganiser l'intermodalité entre les différents modes de transports en commun par une liaison directe entre les bus, les trains et le tramway, et à construire une nouvelle gare S.N.C.F.

Un protocole d'accord précise les engagements respectifs des partenaires de l'opération.

Préalablement à l'engagement des travaux de la première tranche de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver diverses transactions foncières détaillées dans la délibération :

- entre la Ville et la S.N.C.F.,
- entre la Ville et la copropriété du Primat,
- entre la Ville et la Poste.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 64 - **Lotissement d'activités Buffon. Aménagement. Approbation de conventions à passer avec E.D.F.-G.D.F.**

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième et dernière phase du lotissement d'activités Buffon, rue Cuvier, des travaux d'alimentation en énergie électrique et en gaz doivent être réalisés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver deux conventions à passer avec E.D.F.-G.D.F. : l'une pour l'alimentation électrique du lotissement d'activités Buffon, l'autre pour l'alimentation en gaz.

***Adopté par 43 voix contre 4.
Il y a 5 abstentions.***

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. PROST

n° 65 - **Boulevard Rocheplatte - rue du Colombier. Constitution d'une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'E.D.F.**

Pour l'alimentation du centre d'appels installé dans un des bâtiments de l'ensemble immobilier, situé boulevard Rocheplatte dont la Ville est propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une servitude sans indemnité pour le passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'E.D.F.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 66 - **Quartier de La Source. Passage rue Nicolas Leblanc. Régularisation d'une emprise irrégulière et cession d'un délaissé.**

Le passage public débouchant sur la rue Nicolas Leblanc dans le quartier de La Source empiète sur un fonds privé appartenant à M. et Mme LAFORT.

Afin de régulariser cette emprise, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le déclassement du domaine public et la cession d'une bande de terrain d'une superficie de 29 m², à prélever sur le passage public, moyennant la somme de 2 300 F., au profit de M. et Mme LAFORT.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 67 - **Rue Moine. Elargissement de voie. Acquisition de plusieurs parcelles.**

Afin de procéder à des travaux de voirie rue Moine, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de quatre parcelles visées en annexe à la délibération, représentant une superficie totale de 269 m², et ce, moyennant le prix global de 17 000 F., les frais notariés étant en sus et à la charge de la ville d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 68 - **Rue Eugène Faugouin. Cession d'une parcelle.**

La Ville d'Orléans a acquis et classé dans son domaine public un bassin de rétention réalisé dans le cadre du lotissement du Clos de la Motte, dont un des accès, non utilisé, intéresse l'un des riverains.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider le déclassement du domaine public de cette parcelle pour 29 m², située rue Eugène Faugouin et sa cession, moyennant le franc symbolique, au profit de M. HILT. La parcelle est grevée d'une servitude pour le passage et l'entretien des diverses canalisations alimentant le bassin de rétention.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 69 - **Rue des Ateliers. Cession d'une parcelle.**

Lors de l’instruction d’une déclaration de travaux, il a été constaté que la propriété de M. GORGE, située boulevard Lamartine et donnant sur la rue des Ateliers, empiétait irrégulièrement sur l’unité foncière affectée aux ateliers municipaux, constituant une dépendance du domaine public.

Cette emprise étant sans utilité pour le bâtiment municipal, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le déclassement de cette parcelle d’une superficie de 14 m², et sa cession au prix de 1 400 F. au profit de M. et Mme GORGE.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 70 - **Quartier Saint-Marceau. Echange de terrains.**

La Ville accepte de céder à M. et Mme SEVESTRE une parcelle d’une superficie de 233 m², contiguë à leur maison d’habitation, jusqu’alors mise à leur disposition par une convention à titre précaire et révocable.

En contrepartie, les bénéficiaires vendent à la Ville une bande de terrain d’environ 310 m² qui pourrait s’avérer utile à l’avenir pour améliorer la desserte piétonnière du lycée Charles Péguy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’approuver cet échange foncier induisant divers travaux de déplacement et de reconstitution de clôture à la charge de la Ville, ainsi que le versement d’une indemnité forfaitaire de 20 000 F. pour les arbres et végétaux supprimés.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 71 - **Immeuble 48, rue du Bourdon Blanc. Cession au profit de l'établissement Clinique Jeanne d'Arc.**

La Ville d’Orléans est propriétaire de l’immeuble sis 48, rue du Bourdon Blanc, anciennement affecté à l’Agence d’Urbanisme qui a été transférée depuis dans l’Espace Saint-Marc.

L’établissement Clinique Jeanne d’Arc appartenant au groupe S.A. Parc, gestionnaire également de l’établissement Clinique de la Présentation, a sollicité l’acquisition de cet immeuble contigu. Leur projet de développement prévoit en effet de concentrer dans cet établissement les activités O.R.L., ophtalmologie et chirurgie tête et cou, notamment par une restructuration des locaux et réaménagement des cabinets médicaux.

Compte tenu de l’intérêt du maintien de cette activité médicale dans le centre ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer le déclassement du domaine public de l’immeuble à céder sis 48, rue du Bourdon Blanc, anciennement affecté à l’Agence d’Urbanisme ;

2°) de décider de la cession de cet immeuble au profit de la S.A.I. Le Clos de Longuève, structure chargée de la gestion de l'immobilier de la S.A. regroupant les établissements Clinique Jeanne d'Arc et Clinique de la Présentation, au prix de 2 300 000 F.

Adopté par 51 voix contre 1.

PATRIMOINE

M. PAUMIER

n° 72 - **Chauffage urbain. Traité de concession. Approbation d'avenants :**

a) **au nord de la Loire. S.O.D.C. ;**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 1989, la Ville a décidé de concéder son service public de distribution de chaleur au nord de la Loire à la Société S.O.D.C.

Le traité de concession a fait successivement l'objet de trois avenants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 4 au traité de concession à passer avec la S.O.D.C., afin de tenir compte des éléments détaillés dans la délibération, dans le cadre de la mise en place de la cogénération.

Adopté à l'unanimité.

b) **à La Source. S.O.C.O.S.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 1964, la Ville a décidé de concéder son service de distribution d'énergie calorifique du domaine de La Source à la Société S.O.C.O.S.

Le traité de concession a fait successivement l'objet de dix avenants.

La cogénération, qui devait être mise en service dès le 1er octobre 1999, a fait l'objet de retards pour l'installation de la canalisation d'amenée du gaz, qui n'a été fonctionnelle que le 1er février 2000.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 11 au traité de concession à passer avec la S.O.C.O.S., afin de tenir compte des éléments détaillés dans la délibération, dans le cadre de la mise en place de la cogénération.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 73 - **Temple Protestant. Consolidation des corniches et du porche d'entrée. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

La chute de pierres et la fissuration de certains éléments de construction ont conduit la Ville à faire établir un diagnostic de la structure du Temple Protestant par M. SILL, Architecte.

Afin de réaliser les travaux nécessaires au cours de cette année, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de consolidation des corniches et du porche d'entrée du Temple Protestant 2, Cloître Saint-Pierre Empont.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 74 - **Dojo des Murlins. Aménagement du dojo en salle d'escrime. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

L'opportunité d'aménager les locaux du Dojo des Murlins en salle d'escrime va entrer dans sa phase d'exécution, puisque la construction d'un nouveau dojo est en cours et que le transfert devrait se réaliser début 2001.

Afin de rénover le bâtiment actuel devenu vétuste et de l'adapter à sa nouvelle utilisation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement du Dojo des Murlins en salle d'escrime, Rue Fernand Pelloutier.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 75 - **Centre Municipal. Bâtiment Cossonnet. Réhabilitation intérieure de l'immeuble. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réhabilitation intérieure de l'immeuble Cossonnet au Centre Municipal, Place de l'Etape, en vue du remplacement complet des planchers, leur simple consolidation ne permettant pas d'atteindre une capacité portante suffisante.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PAUMIER

n° 76 - **Groupe Scolaire de la Cigogne. Construction d'un préau. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 29 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert comprenant un lot unique pour la construction d'un préau au groupe scolaire de la Cigogne, secteur primaire.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 avril 2000, a déclaré l'appel d'offres infructueux et a proposé d'organiser une consultation en vue de passer un marché négocié.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié à passer avec l'entreprise JALICON, pour un montant de 574 450,76 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 77 - **Groupe Scolaire du Nécotin. Rénovation des salles du restaurant primaire. Lot menuiserie. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 25 février 2000, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert comprenant six lots pour la rénovation des salles du restaurant primaire au groupe scolaire du Nécotin.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 avril 2000, a déclaré l'appel d'offres infructueux pour le lot menuiserie et a proposé d'organiser une consultation en vue de passer un marché négocié.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié à passer avec la Société TRADIRENOV pour ce lot d'un montant de 425 642,35 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 78 - **Centre Chorégraphique National. Immeuble 37, 39 rue du Bourdon Blanc. Aménagement des locaux. Lot électricité. Approbation d'un avenant.**

Par marché après appel d'offres en date du 14 octobre 1999, l'Entreprise FORCLUM a été chargée du lot n° 9 - électricité, relatif à l'aménagement des locaux pour le Centre Chorégraphique National, au 37, 39 rue du Bourdon Blanc.

En cours de chantier, différentes adaptations ont été demandées par le maître d'ouvrage.

Après avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché à passer avec l'Entreprise FORCLUM, pour le lot n° 9 - électricité, conduisant à une plus-value de 143 946,16 F. T.T.C. et portant le montant du marché initial à 1 481 648,59 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 79 - **Parc des Sports des Montées. Construction de la tribune d'honneur. Lot n° 7 - menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant. Ensemble de lots. Approbation d'un avenant de délai.**

Par délibération en date du 16 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé plusieurs avenants concernant les marchés de travaux relatifs à la construction de la tribune d'honneur du Parc des Sports des Montées, dont celui au bénéfice de la Société LA SECONDE, chargée du lot n° 7 - menuiseries extérieures, pour lequel l'architecte a signalé avoir commis une erreur matérielle sur le montant.

Par ailleurs, la Société S.M.B., chargée de la fabrication et de la pose de la charpente et de la couverture de la tribune, n'a pas pu effectuer cet ouvrage selon les prévisions initiales.

Il apparaît donc nécessaire de lui octroyer un délai complémentaire dont doivent également bénéficier les autres entreprises.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2, d'un montant de 202 749,74 F. T.T.C en rectification du montant indiqué sur la délibération présentée au Conseil Municipal du 16 juin dernier ;

2°) d'approuver l'avenant de délai à passer avec l'ensemble des entreprises, afin d'accorder un délai complémentaire de 20 jours.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 80 - **Travaux de chauffage. Divers marchés. Approbation d'avenants de transfert à la nouvelle société.**

La Ville a confié à la Société CHAMPEL divers travaux de chauffage relatifs aux marchés passés pour la construction de vestiaires de rugby au stade de la Vallée, la construction d'une salle polyvalente dans le quartier Saint-Marc - Argonne et le réaménagement du poste de surveillance dans le Centre Municipal.

La Société RINEAU ayant repris les activités de la Société CHAMPEL, à compter du 1er mai 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les trois avenants de transfert correspondants.

Adopté à l'unanimité.

**RESEAUX DE COMMUNICATION
ET DE L'ELECTRICITE**

M. PAUMIER

n° 81 - **Immeubles 4 et 8 rue d'Escures. Illumination. Autorisation d'installation de projecteurs sur le domaine privé. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de son “plan-lumière” visant à mettre en valeur nocturne les sites et monuments les plus caractéristiques, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver les termes des conventions à passer avec la Chambre des Notaires et le Département du Loiret, relatives à la mise en place, à titre gratuit, de projecteurs sur les immeubles situés 4 et 8 rue d’Escures, afin de procéder à leur illumination.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET PROPRIÉTÉ

M. PAUMIER

n° 82 - **Réseau d’eau public de la Ville. Alimentation en eau potable de certains habitants. Approbation de conventions :**

Dans le cadre de la desserte d’alimentation en eau potable, la Ville distribue de l’eau potable sur des voies limitrophes, relevant de communes voisines. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

a) **avec la commune de Fleury-les-Aubrais,**

d’approuver la convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais au titre de la fourniture d’eau sur des voies situées sur cette commune.

Adopté à l'unanimité.

b) **avec la commune de Saint-Jean-de-Braye.**

d’approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye au titre de la fourniture d’eau sur des voies situées sur cette commune.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 83 - **Collecte des ordures ménagères. Convention d’enlèvement de déchets pour le compte de tiers. Transfert de compétence à la C.C.A.O. Approbation d’avenants.**

Depuis le 1er janvier 2000, la Communauté de Communes de l’Agglomération Orléanaise exerce, conformément à ses statuts, la compétence “Gestion des déchets”.

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver les avenants de transfert à passer entre la C.C.A.O., la Ville et les sociétés et établissements ayant passé une convention d’enlèvement des déchets avec la Ville d’Orléans au titre de la redevance spéciale.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

M. PAUMIER

n° 84 - **Sanitaires publics. Location. Convention avec la S.E.M.U.P. Approbation d’un avenant.**

La Ville a passé en 1981 un contrat avec la Société S.P.E.A. pour la location et la maintenance de six sanitaires à entretien automatique. Le contrat a été complété par six avenants relatifs à l'installation de douze sanitaires supplémentaires et d'un sanitaire pour personnes handicapées mis gratuitement à la disposition de la Ville. Depuis 1994, l'activité de la S.P.E.A. a été transférée à la S.E.M.U.P., filiale de la Société DECAUX.

Dans un but de simplification et de rationalisation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 7, à passer avec la Société S.E.M.U.P., fixant une date d'échéance unique au 1er août 2005 pour la totalité des sanitaires publics.

Le montant de la location est abaissé à 82 493,10 F. H.T./par an pour 18 sanitaires et la remise annuelle globale de 3 % est portée à 5 %.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 85 - **Rue de l'Argonne. Dissimulation des réseaux. Approbation d'une convention à passer avec France Télécom.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de l'Argonne, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec France Télécom pour la réalisation des travaux de dissimulation de ses réseaux.

Le montant des travaux de génie civil estimé à 215 987 F. est pris en charge en totalité par la Ville.

France Télécom prend à sa charge le coût du câblage, de la main-d'oeuvre et des fournitures, la fourniture de matériel de génie civil ainsi que les frais d'assistance technique et d'études pour un montant de 74 313,84 F.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 86 - **Mobiliers urbains. Modification de la convention. Approbation d'un avenant.**

L'affaire est retirée de l'ordre du jour.

Orléans, le 10 juillet 2000
le Maire,

J.P. SUEUR